

Communiqué de presse

## **Pandémie de coronavirus : mon médecin-dentiste peut-il encore me soigner ?**

**Berne, le 23 mars 2020. Mon médecin-dentiste peut-il encore me soigner si j'ai mal aux dents ? De nombreux patients se posent cette question aujourd'hui. La Société suisse des médecins-dentistes SSO tient à préciser que toute personne qui souffre de maux de dents ou qui a subi un accident dentaire doit s'adresser à son médecin-dentiste habituel qui lui fournira les soins dont elle a besoin.**

La pandémie de coronavirus affecte les cabinets dentaires, car sur ordre du Conseil fédéral, les médecins-dentistes sont jusqu'à nouvel avis tenus de reporter les traitements qui ne sont pas indispensables et les traitements électifs à une date ultérieure. En revanche, les soins dentaires en cas d'urgence ou de fortes douleurs dentaires restent possibles. Cela signifie pour le patient qui a un rendez-vous pour une séance d'hygiène dentaire ou un contrôle dentaire qu'il doit le différer. Il en va de même pour les caries et les soins dentaires prothétiques et esthétiques. Les patients concernés sont priés de prendre contact avec leur médecin-dentiste traitant afin de fixer un nouveau rendez-vous.

Important ! Les soins dentaires en cas d'accident, d'infection et de fortes douleurs sont intégralement garantis. Les personnes concernées doivent s'adresser à leur médecin-dentiste habituel. Si elles ne parviennent pas à joindre son cabinet dentaire, elles se conformeront aux instructions qu'il aura laissées sur son répondeur. À défaut de telles instructions, elles peuvent recourir au service des urgences des sections cantonales de la SSO :  
<https://www.sso.ch/fr/patients/urgences.html>.

Avec cette prescription, le Conseil fédéral veut ralentir la propagation du coronavirus dans notre pays et protéger la santé des personnes à risques et du personnel du cabinet. Il s'agit d'une mesure momentanée et liée à la situation actuelle. Elle peut être modifiée, complétée ou abrogée à tout moment. Les cantons demeurent libres d'édicter des règles plus strictes à l'intention des médecins-dentistes.

Les patients peuvent trouver des informations actualisées sur la situation épidémiologique en Suisse et au sujet de ses répercussions sur les soins dentaires sur le site Web de la SSO ([www.sso.ch](http://www.sso.ch)).

### **Renseignements :**

Marco Tackenberg, Service de presse et d'information de la SSO, 031 310 20 80